

1. OBJET

Le présent document, ci-après “Conditions Générales de Ventes“, s’applique à toutes les offres de formation proposées par l’Entreprise « Team Spirit », et faisant l’objet d’une commande de la part du Client. La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie par transmission électronique ou courrier, le devis accepté et signé. Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Ventes. Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du devis pour accord, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par l’Entreprise, qui lui ont permis de s’assurer de l’adéquation de l’offre de formation à ses propres besoins. L’Entreprise se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales de ventes à tout moment, les nouvelles conditions s’appliquent automatiquement à toute nouvelle commande.

2. TARIF

Le prix de la formation est indiqué sur le devis. Tous les prix sont indiqués en euros, hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur au jour de l’inscription. Toute formation commencée est due en intégralité.

3. REGLEMENT

Les conditions de règlement sont indiquées sur le devis. En cas de prise en charge partielle par un OPCA ou un autre organisme financeur, la part non prise en charge sera directement facturée au Client. Si l’accord de prise en charge de l’OPCA ou de l’autre organismes financeur ne parvient pas à l’Entreprise avant le début de la formation, la totalité de la formation sera facturée directement au Client bénéficiaire de la formation.

4. ANNULATION

Toute annulation d’inscription ou report doit être signalé par téléphone et confirmé par écrit. L’annulation de formation donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard une semaine avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant retenu sera de 50 % de la totalité de la formation si l’annulation ou le report est notifié moins d’une semaine et plus d’un jour avant le début de la formation. Une formation annulée la veille ou le jour du début de la formation sera due intégralement à titre d’indemnité.

5. RESPONSABILITE - INDEMNITE

La responsabilité de l’Entreprise envers le Client est limitée à l’indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et est en tout état de cause limitée au montant payé par le Client au titre de la formation. En aucun cas, la responsabilité de l’Entreprise ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d’exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l’image et à la réputation. Dans tous les cas, la responsabilité de l’Entreprise est exclue en cas de force majeure.

6. CONTESTATION ET LITIGES

Toute contestation qui n’aurait pas été réglée à l’amiable sera soumise à la loi française et relèvera des tribunaux situés dans le ressort de la cours d’appel de Nîmes.